

PROGRAMME DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION (PDDE) AU NIGER

PREMIERE REVUE CONJOINTE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER ET DES PARTENAIRES  
TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF) DU SECTEUR DE L'EDUCATION

## AIDE-MEMOIRE

(NIAMEY, 21-23 SEPTEMBRE 2004)

---

NIAMEY,

SEPTEMBRE 2004

## **PROGRAMME DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION (PDDE)**

**Première revue conjointe du Gouvernement de la République du Niger  
et des  
Partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur de l'éducation**

### **AIDE-MEMOIRE**

21-23 septembre 2004

(Niamey - Niger)

---

## **Préambule**

Les 21, 22 et 23 septembre 2004, s'est tenue à Niamey la première revue du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), après un an d'exécution. Cette revue a permis la présentation des rapports d'avancement et d'exécution financière de l'AN 1 du PDDE ainsi que la discussion des programmes d'activités et budgétaire de l'AN 2 (2004/2005). Le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) 2005/2007 de l'éducation de base et l'annuaire des statistiques scolaires 2003/2004 ont également été présentés.

Le présent aide-mémoire souligne les principales avancées du PDDE pour l'AN 1 (2003/2004) de mise en oeuvre et identifie les éléments de l'AN 2 du programme pour lesquels il apparaît souhaitable de réaliser un effort particulier en vue d'une meilleure atteinte des objectifs. Ces éléments feront l'objet d'une attention particulière du Ministère de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation (MEB1/A) et de ses partenaires en 2005.

Le MEB1/A et les partenaires se réuniront en tant que de besoin en cours d'année afin d'apprécier les suites données au présent aide-mémoire et pour collaborer à la résolution des éventuels problèmes rencontrés.

Afin d'apprécier l'évolution du système éducatif dans sa globalité, le MESSRT a été pleinement associé aux travaux de la revue et un point spécifique concernant le développement de l'enseignement post-primaire figure en Annexe de l'aide mémoire.

## 1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AN 1 DU PPDE

La mise en œuvre des activités de l'AN 1 du programme a permis d'enregistrer des avancées significatives, notamment en matière d'expansion. En effet, les capacités d'accueil du cycle de base 1 (enseignement primaire) ont évolué de manière satisfaisante (formation et recrutement de nouveaux maîtres conformes aux objectifs, bon avancement des constructions scolaires dont une partie sous forme de classes semi-définitives, nette progression des taux d'accès et de couverture).

### 1.1 Au niveau institutionnel

Les services centraux du MEBA ont fait l'objet d'une restructuration. La déconcentration se met en place, au niveau des Directions Régionales du ministère (les comptables, ingénieurs et contrôleurs de gestion sont en place), des Ecoles Normales (le nouveau statut d'EPA est adopté) et des écoles primaires (la mise en place des comités de gestion des écoles a commencé, de même que le transfert à leur niveau des subventions de l'Etat pour les fournitures scolaires).

### 1.2 Au plan partenarial :

Au point de vue des relations avec les partenaires techniques et financiers du secteur, on note avec satisfaction le respect des engagements pris par les uns et les autres dans l'accord partenarial. C'est ainsi qu'à l'issue des réunions régulières de concertation entre le MEB1/A et les partenaires des avancées significatives dans la mise en place du fonds commun ont été enregistrées (proposition d'une Lettre d'entente qui a requis l'adhésion de tous les partenaires).

### 1.3 En matière de qualité de l'enseignement

Les indicateurs relatifs à la qualité des enseignements ne se sont pas encore redressés (le taux d'achèvement du cycle de base reste voisin de 30 %). Le processus de rénovation des curricula a pris du retard. Par contre, les décisions limitant des redoublements sont prises. Les stocks de manuels seront reconstitués début 2005. Les formations de rattrapage des contractuels sans formation initiale en exercice ont commencé. L'encadrement pédagogique vient d'être réorganisé et doté de moyens d'action.

Le faible niveau du taux d'achèvement et la faible performance des élèves aux examens de fin d'année qui dénotent du faible niveau de la qualité de l'enseignement ont fait prendre les mesures de remédiation suivantes :

- la formation de 3.443 élèves maîtres dans les écoles normales ;
- la dotation de 638 Cellules d'Animation Pédagogiques (CAPED);

- la dotation de 480 Comités de Gestion des Etablissements scolaires (COGES) ;
- la formation de 2.500 contractuels sans formation initiale ;
- l'identification de six (6) écoles prévues pour la mise à l'essai de l'innovation sur les écoles rurales alternatives et la réalisation d'actions de sensibilisation des acteurs des zones pilotes, notamment les membres des COGES ;
- la dotation des IECB et des secteurs pédagogiques en équipements (véhicules, motos, matériel informatique).
- la mise à disposition de manuels à partir de mars 2005 sur financement PADEB et don norvégien ; ce qui permettra d'améliorer substantiellement le ratio livre-élève (un livre par élève dans les disciplines fondamentales).

#### 1.4 Au niveau de l'accès et de la couverture d'éducation

D'une manière générale, les résultats obtenus, pour une première année, indiquent des évolutions positives en matière d'accès et de couverture de l'éducation de base.

En matière de protection et d'éveil de la petite enfance, on note une progression continue des effectifs d'enfants du préscolaire au cours de ces dernières années. En effet, le nombre d'enfants encadrés dans les jardins d'enfants et classes maternelles est passé de 17.284 en 2003 à 18.234 en 2004, soit une progression relative de 5,5%. Bien plus, les effectifs prévus ont été même dépassés avec l'implantation de ces structures d'éducation en milieu rural.

Au cycle de base 1 (enseignement primaire), le taux brut d'accès, tout comme le taux de scolarisation ont connu une augmentation substantielle (le taux d'admission passe de 51% en 2003 à 55,2% en 2004, soit un gain de 4,2 points pourcentage ; ce gain n'est que de 1,2 points pourcentage entre 2002 et 2003. le taux brut de scolarisation, quant à lui est passé de 45,4% en 2003 à 50,0%). Ceci s'est réalisé grâce, notamment aux actions ci-après :

- la construction de 1.695 salles de classe en matériaux définitifs au cycle de base 1 ;
- le recrutement de 2.830 enseignants contractuels.

Les données relatives à l'éducation non formelle indiquent une expansion significative, notamment en matière d'alphabétisation et de formation en développement communautaire (le nombre d'auditeurs en alphabétisation est passé de 39.880 en 2003 à 53.435 en 2004, soit une augmentation de 34% et les effectifs des apprenants des

Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC), quant à eux sont passés de 1.475 en 2003 à 1929).

### 1.5 En matière d'équité

On relève avec satisfaction les progrès réalisés en matière de réduction des disparités (on assiste à une diminution progressive du fossé observé entre le milieu rural et le milieu urbain ; les inégalités régionales semblent se résorber). Cependant, le problème de disparités entre élèves filles et garçons semble persister (la proportion des élèves filles du cycle de base 1 tourne autour de 40%).

Si des avancées significatives ont été enregistrées, notamment en matière d'expansion, les bases d'une amélioration de la gestion de l'éducation de base et celles d'un redressement de la qualité des enseignements restent pour une large part à consolider. Cela suggère que le PDDE porte en 2005 une attention particulière aux mesures et interventions qui déterminent l'amélioration de la qualité et celles liées de la gestion. En effet, et de manière croissante, au fur et à mesure que les capacités d'accueil vont s'améliorer, ce sont les progrès en matière d'efficacité des enseignements et d'adéquation à la demande éducative, qui permettront de maintenir l'adhésion des populations à l'école primaire et d'obtenir le développement souhaité des ressources humaines du pays. Les recommandations ci-après formulées constituent un panier d'indicateurs pour l'AN 2 du programme ou feuille de route du dialogue MEB1/A-PTF jusqu'à la prochaine revue conjointe.

## 2. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR 2005

L'objectif de cette section est de **relever les points critiques** dans la mise en œuvre de l'an I du PPDE qui doivent présenter des **avancées significatives en 2005** et donc constituer la « **feuille de route** » du dialogue MEB1/A-PTF jusqu'à la prochaine revue conjointe.

### 2.1 Composante « Accès » du PDDE

#### (i) Constructions scolaires

Le MEBA a su mettre au point un modèle de classe semi-définitive ou évolutive (susceptible d'être transformé en classes définitive) qui présente des avantages évidents en matière de coût (trois fois moins cher) et de rapidité d'exécution. Ce modèle doit être multiplié à plus de 1000 exemplaires en 2005. Cette évolution amène des questions sur la place que les classes semi-définitives doivent prendre, au côté des classes en matériaux définitifs (classe en dur), dans les programmes de constructions scolaires, programmes qui consomment une part importante des financements du secteur.

**R 1** : A cet effet, il est convenu qu'en 2005, le MEBA élaborera une note clarifiant le cadre stratégique adopté pour le développement du parc scolaire, développement basé sur la coexistence de deux filières de construction des salles de classe qui sont de qualité et de coût différent : à savoir la filière des classes en dur et la filière des classes à structure métallique semi-définitive.

#### (ii) Gestion globale des contractuels

La réalisation des objectifs de scolarisation au Niger, et par conséquent les objectifs de qualité, reposent pour une large part sur le recrutement massif de maîtres contractuels. La gestion de ce nouveau corps d'enseignants pose inévitablement des questions qui suggèrent une analyse approfondie des problèmes rencontrés, en vue d'opérer les mises au point souhaitables.

**R 2** : A cet effet, il est convenu que le MEBA organisera en 2005 un audit organisationnel externe de la politique globale de gestion des contractuels depuis 3 ans. Le rapport d'audit et ses recommandations seront partagés avec les partenaires au plus tard lors de la revue de fin 2005.

#### (iii) Scolarisation des filles

Les interventions en matière de scolarisation des filles dans le cadre du PDDE paraissent présenter une certaine dispersion qui peut en gêner l'efficacité. Malgré

l'effort engagé, le gain en matière de réduction des disparités entre filles et garçons reste faible (moins d'un point pour cent).

**R 3 :** A cet effet, il est convenu que le MEBA en 2005 réunira les parties prenantes, afin de définir et valider un programme intégré de promotion de la scolarisation des filles.

#### (iv) **Centre de Formation et de Développement Communautaire (CFDC)**

Les objectifs du PDDE pour 2005 prévoient une expansion importante des CFDC. D'une manière générale, les écoles non formelles présentent un intérêt évident pour développer une offre éducative mieux adaptée à la demande, notamment dans les contextes socio-économiques spécifiques. Leur expansion n'est cependant pas sans incidence significative sur les charges récurrentes supportées par l'Etat. D'autre part, Les CFDC et les autres formes d'écoles non formelles, ne paraissent pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rapport coût-efficacité.

**R 4 :** A cet effet, le MEBA entreprendra en 2005 avec le concours des PTF une évaluation de ces centres qui permettra de mieux en apprécier les avantages et les inconvénients et de préciser la stratégie de l'enseignement non formel (afin notamment de tenir compte de la forte incidence en termes de charges récurrentes pour le budget de l'Etat d'une expansion des CFDC).

### **2.3 Composante « Qualité » du PDDE**

L'avancée encore modeste des activités programmées dans le cadre de cette composante fondamentale pour la réussite du PDDE a constitué un sujet d'inquiétude pour la revue.

#### (i) **Engager la refondation des curricula**

La **refondation des curricula qui vise à** passer de curricula basés sur les objectifs aux curricula basés sur les compétences, constitue un objectif majeur du PDDE. C'est également un processus de long terme qui en 2004 n'a pas pu véritablement démarrer pour manque de ressources financières. Les objectifs définis pour 2005, dans le souci de rattraper le retard pris, apparaissent trop ambitieux.

**R 5 :** L'objectif minimal pour 2005 serait à cet effet de définir les éléments constitutifs des compétences de base (cf. le référentiel de compétences) pour les élèves du cycle de base 1.

Remarque : ce point doit être vérifié avec la Direction compétente au sein du MEB1/A et remis en perspective avec le programme d'activités de l'An 2 beaucoup plus ambitieux mais peut-être irréaliste sur 2004/05.

(ii) Résorber le problème de **l'absentéisme des contractuels**

En 2004, une partie des maîtres contractuels a encore subi des retards importants dans le règlement des salaires. Cette situation est un facteur évident d'instabilité des maîtres. L'absence à ce jour de plan de carrière motivant et les incertitudes relatives aux modalités de cotisation sociale sont un autre facteur de démotivation.

**R 6 :** L'Objectif minimal pour 2005 sera pour le MEBA de définir en concertation avec le Ministère de l'économie et des finances les dispositions qui permettent d'éliminer les retards de paiement du pécule des enseignants contractuels, de manière à assurer une régularité de paiement de salaire identique à celle des enseignants titulaires.

Il s'agira également :

- d'élaborer le projet de plan de carrière en vue d'une décision,
- de consolider les procédures relatives aux cotisations sociales des maîtres contractuels, afin de les rendre totalement opérationnelles.

(iii) Relever le niveau de la **formation initiale**

La revue a constaté les difficultés suivantes :

- o des contractuels recrutés n'ont reçu aucune formation professionnelle, hormis la formation de rattrapage sur 40 jours désormais organisée à leur attention dans les ENI pendant les vacances scolaires,
- o la formation initiale d'un an dispensée dans les ENI semble nécessiter une amélioration de la formation pédagogique des enseignants qui privilégiera l'articulation théorie/pratique ;
- o les décrets d'applications relatifs aux statut D'EPA des ENI et aux statuts de leurs enseignants ne sont pas encore pris, ce qui ne permet pas de promouvoir l'autonomie de gestion souhaitée ni de rénover le corps des enseignants.

**R 7 :** Les Objectifs minimaux pour 2005 seraient les suivants :

- (i) faire en sorte que chaque ENI reçoive une dotation minimale en équipement et moyens de fonctionnement, notamment pour assurer dans de bonnes conditions le stage pratique des élèves-instituteurs en formation initiale ;
- (ii) identifier les « meilleures pratiques » pédagogiques au sein des ENI et faire en sorte qu'elles soient généralisées à l'ensemble des écoles normales pour l'amélioration de la formation initiale et des formations de rattrapage (sous

- réserve de vérifier la faisabilité de ce dernier objectif) pour les contractuels ;
- (iii) élaborer des propositions sur les améliorations souhaitables de la formation de rattrapage ;
  - (iv) veiller à ce que les décrets d'application relatifs au statut des ENI transformées en EPA et des personnels enseignants dans les écoles normales soient définis et mis en application.

**(iv) contrôler la bonne exécution des formations continues et l'encadrement pédagogique de proximité**

La revue fait le constat suivant :

- o des budgets de fonctionnement commencent effectivement à être délégués aux CAPED ;
- o des moyens d'action additionnels sont également apportés aux inspecteurs et à l'encadrement pédagogique pour un meilleur exercice de leurs responsabilités et la formation continue ;
- o pour autant, on n'a pas pour le moment d'éléments confirmant que ces moyens additionnels se traduisent par une amélioration de l'intensité et de la qualité de l'encadrement pédagogique.
- o les effectifs d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques ne satisfont pas encore les objectifs du PDDE relatifs aux ratios d'encadrement.

**R 8** : Les objectifs minimaux pour 2005 seraient les suivants :

- (i) confirmer l'obligation pour les inspections et les conseillers de programmer annuellement des objectifs minima de visites, animations, inspections et formation continue, sur la base d'un contenu et d'un rythme minima défini par le niveau national, et instaurer une obligation de rendre compte des réalisations effectuées, ainsi qu'un contrôle interne des performances annoncées ; procéder aux affectations additionnelles permettant d'atteindre les objectifs de densification du réseau des inspecteurs et conseillers pédagogiques (1 conseiller pédagogique doit couvrir 4 CAPED) ;
- (ii) clarifier la position de l'école normale supérieure (ENS) dans le système de formation initiale et continue.

**(v) Manuels scolaires**

L'accroissement du nombre de manuels disponible dans les écoles est potentiellement un facteur immédiat d'amélioration de la qualité. Les appels d'offres d'acquisition sont en cours.

**R 9** : L'objectif sera de réaliser la distribution effective des manuels en mars 2005.

## **(vi) Bilinguisme**

La revue constate l'ouverture de deux filières bilingues dans les ENI de Dosso et de Tahoua, alors même qu'il n'est pas défini un véritable programme de généralisation de l'utilisation des langues nationales au démarrage du cycle primaire en apprentissage de la lecture.

**R 10 :** L'objectif 2005 sera de préciser les perspectives en termes de promotion du bilinguisme, en cohérence avec l'ouverture des filières évoquées ci-dessus.

## **(vii) Suivi des acquis**

L'enquête nationale sur l'évaluation des acquis est un objectif important de la sous composante évaluation des apprentissages, dans la mesure où elle dote le MEBA d'un moyen objectif d'évaluer l'amélioration recherchée de la qualité des enseignements. L'enquête n'a pas pu avoir lieu en 2004 comme prévu. La réduction du temps d'apprentissage est un autre facteur mal quantifié de la dégradation de la qualité des enseignements.

**R 11 :** Objectifs minimaux pour 2005 : Cette enquête devra être mise en œuvre en 2005 et ses résultats pourront être examinés lors de la prochaine revue.

Une autre enquête sera organisée afin de rassembler des données fiables sur le temps d'apprentissage effectif des élèves dans les classes primaires.

## **2.3 Composante « développement institutionnel » du PDDE**

### **(i) Opérationnaliser la restructuration du MEBA et promouvoir le principe d'imputabilité**

Le nouvel organigramme du MEBA est en place. Les responsabilités sont définies et les moyens additionnels se mettent en place, mais les nouvelles responsabilités ne sont pas exercées de manières suffisamment opérationnelles, au détriment des performances.

**R 12 :** Objectifs minimaux pour 2005 :

- **au niveau central :** faire en sorte que chaque directeur général produise un document qui analyse les difficultés de mise en œuvre du changement en questionnant les différentes étapes jalonnant le processus d'opérationnalisation de sa direction générale : création des services, définition des attributions, des profils de poste, des procédures internes, des renforcements de capacités ;

- **au niveau régional** : faire en sorte que chaque DREBA produise un programme d'activités annuel budgétisé et rende compte de son exécution trimestriellement.

**(ii) Renforcer la déconcentration**

Constat : les DREBA continuent de fonctionner comme des centres d'inspection et non comme des centres autonomes de gestion et n'utilisent pas les compétences spécifiques mises à disposition (les ressources humaines contractuelles additionnelles mises en place au niveau de chaque DREBA par le PADEB semblent sous-utilisées). Les DREBA disposent des personnels spécialisés et des corps de procédures nécessaires à l'autonomie de gestion, mais elles n'ont pas encore véritablement fait l'apprentissage du nouveau mode de gestion.

**R 13** : Objectifs minimaux pour 2005 :

- rendre l'information transparente sur les fonds et les responsabilités délégués aux niveaux déconcentrés ;
- mobiliser une équipe du niveau central, pour l'accompagnement des DREBA dans l'apprentissage de l'autonomie de gestion et pour les inciter à utiliser les personnels spécialisés mis à disposition ; coordonner les assistances techniques française et belge.

**(iii) Renforcement des capacités**

**R 14** : Objectif minimal pour 2005 : diffusion du plan de formation global du personnel du MEBA aux niveaux central et déconcentré

**(iv) Renforcer les COGES**

Les modalités actuelles de promotion et de financement des COGES apparaissent disparates, avec des résultats en matière de transferts des compétences qui ne sont pas encore mesurés. Les subventions apportées aux COGES obéissent à des objectifs divers (financement des fournitures, projets d'écoles, plan d'action) et leurs effets ne sont pas suivis avec précision. L'appui aux structures participatives de niveau régional et sous régional n'est pas clairement évoqué.

**R 15** : Objectifs minimaux pour 2005

- Préciser et valider la stratégie nationale relative au renforcement de la gestion du système éducatif au niveau décentralisé notamment en matière :
  - de promotion et d'accompagnement des COGES et structures participatives sous régionales, et de d'accompagnement à cet effet des inspections par des opérateurs spécialisés,

- o de subvention aux COGES et d'objectifs poursuivis à cet effet (financement décentralisé des fournitures, projets d'écoles),
  - o de suivi des réalisations et des effets concernant le transfert de compétences et de fonds aux COGES (définition d'un panel d'indicateurs sur les réalisations et les effets attendus dans le cadre des subventions accordées aux COGES ;
- L'information relative aux transferts de subventions du MEBA aux COGES, fera également l'objet d'une communication précise et largement diffusée à tous les niveaux.

**(v) Débloquer la carte scolaire et pérenniser le financement des statistiques scolaires**

Les statistiques scolaires sont produites en temps voulu, mais le processus fonctionne sur financement extérieur. L'avancement de la carte scolaire semble bloqué. La carte n'est pas utilisée par les services, notamment pour la programmation des constructions et des affectations de maîtres. Les bases de données ne sont pas compatibles entre statistiques et carte scolaire.

**R 16** : Objectifs minimaux pour 2005

- (i) mobiliser une expertise pour auditer la situation et identifier les solutions à mettre en œuvre pour rendre la carte scolaire opérationnelle et en généraliser l'utilisation pour la programmation des constructions scolaires et la politique d'affectation des enseignants,
- (ii) terminer le rapprochement des noms des villages et coordonnées géographiques, intégrer les données démographiques du recensement de 2001 dès qu'elles seront délivrées,
- (iii) budgétiser et sécuriser le financement de la collecte des données de statistiques scolaires sur les ressources nationales afin de ne pas bloquer la chaîne qui aboutit à la production de l'annuaire statistique.

**2.4 Amélioration des revues**

**R 17** : Recommandations en vue d'une amélioration des documents préparatoires et des débats pendant les travaux de la revue

- (i) intégrer dans les documents de la revue la présentation des indicateurs de l'initiative fast track et une ventilation des principaux indicateurs de résultats par région pour améliorer la lisibilité des résultats présentés sous forme de moyenne nationale ;
- (ii) veiller à relier les activités réalisées en l'An T avec les activités programmées de l'An T+1 pour une appréciation plus aisée des articulations ;

- (iii) proposer dans le rapport un zoom sur les principales difficultés de mise en œuvre enregistrées au cours de l'année et creuser l'analyse des facteurs explicatifs et des mesures correctrices envisagées ;
- (iv) faire en sorte que les documents soient effectivement disponibles un mois avant le démarrage des travaux de la revue,
- (v) obtenir une participation de haut niveau du ministère en charge des finances, et ;
- (vi) prévoir éventuellement des débats composantes par composantes, le cas échéant centrés sur celles des sous-composantes qui posent davantage problèmes, en s'appuyant sur les résultats des investigations demandées par la revue précédente.
- (vii) assurer un suivi continu du PDDE, à travers notamment les réunions régulières des PTF, afin d'être en possession de quelques résultats et tendances pour la revue SRP de juin.

## 2.5 Dialogue partenarial

### **R 18** : Recommandations :

- (i) les PTFs et le MEBA s'organisent pour suivre de manière privilégiée les points critiques relevés dans le présent aide-mémoire, et ;
- (ii) les PTFS veillent en concertation avec le MEB1/A à se répartir les tâches de supervision et échangent, après rédaction d'une note technique, leurs conclusions sur les thématiques sélectionnées.

## 3. SUR LES RESSOURCES FINANCIERES

Sur 2005, les ressources financières estimées par le MEB1/A pour le PDDE s'élèvent à 71 milliards CFA (ressources nationales 31 conformément au CDMT, aides budgétaires ciblées 16, aides projets 24) Le budget 2005 demandé par le MEB1/A pour le PDDE est de 61 milliard CFA, l'enveloppe allouée par le Ministère des Finances est de 52 milliards Le budget apparaît surfinancé. Il semble que les aides budgétaires ciblées inscrites au budget national ne soient pas totalement utilisables par le secteur. La revue n'a pas pu obtenir de précisions concernant ses questions.

### **Recommandations :**

- consolider l'évaluation des ressources pour le secteur (enlever les aides budgétaires qui ne sont pas encore signées, vérifier avec les partenaires le montant des aides projets)
- se rapprocher du Ministère des Finances au plus haut niveau pour éclaircir la question de la disponibilité des aides budgétaires

## ANNEXE I

### ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE : Bilan et Recommandations

#### Bilan

En 2003-2004, le MESSRT a lancé le début des travaux pour l'élaboration d'un Programme Décennal pour le Développement de l'Éducation - Second Bloc qui concerne les enseignements moyen, supérieur et la recherche, ainsi que les enseignements technique et professionnel.

Certaines avancées sont à signaler :

#### (i) niveau institutionnel

création des structures responsables de la coordination et de l'élaboration du programme, à savoir : organe d'orientation, 4 groupes thématiques, comité technique, secrétariat de coordination

#### (ii) niveau programmation

élaboration de documents stratégiques sous-sectoriels concernant (i) la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ii) la politique nationale de l'enseignement professionnel et technique.

Un avant projet de PDDE-II a également été rédigé comme base de travail. Aucune concertation n'a encore été menée sur celui-ci.

#### Principales recommandations

L'élaboration du PDDE-II demeure une des priorités pour 2005.

Il s'agit d'un processus participatif à long terme qui ne fait que démarrer.

Les objectifs 2005 définis dans l'avant projet semblent trop ambitieux.

L'objectif minimum pour 2005 devrait prioritairement s'attacher à élaborer un document de diagnostic et d'orientation stratégique du secteur.

Pour se faire, le MESSRT devrait :

- s'appuyer sur l'expérience du MEBA
- recenser et utiliser les études existantes concernant le secteur
- initier une concertation en plusieurs étapes avec l'ensemble des acteurs du secteur

S'agissant **des activités éducatives prévues pour 2005**, il a été signalé entre autres :

(i) la refondation des curricula de l'enseignement secondaire : la refonte prévue (par compétences) devra prendre en compte la refonte des curricula de l'enseignement primaire afin de développer un système éducatif harmonieux et cohérent. Cette action devra ainsi être menée en coordination entre les deux ministères.

(ii) le Recrutement d'environ 1000 enseignants : compte tenu du problème de soutenabilité financière lié au recrutement de nouveaux enseignants, il est recommandé de vérifier auparavant l'utilisation efficace des ressources humaines existantes (cf. PEMFAR).